AAP Soutien aux filiÃ¨res favorables Ã la protection de la ressource

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
February 2022

Le succÃ¨s de cet appel Ã manifestation n'ayant pas Ã©tÃ© dÃ©menti depuis son lancement en 2018, les Agences de l'eau Rhin-Meuse, RhÃ´ne-MÃ©diterranÃ©e Corse et Seine-Normandie et la RÃ©gion Grand Est reconduisent leur coopÃ©ration pou le millÃ©sime 2022 de l'appel Ã manifestation d'intÃ©rÃªt "Soutien aux filiÃ¨res favorables Ã la protection de la ressource en eau".

Cet appel Ã manifestation d'intÃ©rÃªt vise Ã apporter un accompagnement ciblÃ© pour le dÃ©veloppement ou l'adaptation de filiÃ¨res soutenant des systÃ¨mes agricoles favorables Ã l'eau, soit en prioritÃ© les systÃ¨mes herbagers, l'agriculture biologique et autres cultures sans intrants, telles que la luzerne, le miscanthus, les taillis trÃ¨s courte rotation, etc. Il doit permettre de consolider l'impact des changements de pratiques sur la durÃ©e en optimisant la valeur ajoutÃ©e et la compÃ©titivitÃ© des productions ainsi mises en œuvre. A ce titre, il cible tout type de projets en lien avec un territoire Ã enjeu "eau" proposant des solutions exemplaires de nature Ã garantir des rÃ©sultats pÃ©rennes sur les ressources en eau. L'appel Ã manifestation d'intÃ©rÃªt est ouvert Ã tout maÃ®tre d'ouvrage public (collectivitÃ©s, chambres consulaires, Ã©tablissements publics, associations, etc.) ou privÃ© (collectifs d'agriculteurs, coopÃ©ratives, nÃ©goces, industries, etc.). Les projets dÃ©posÃ© doivent s'inscrire dans au moins l'un des cinq axes prioritaires suivants : la restauration et/ou la prÃ©servation de la qualitÃ© des ressources en eau ; la prÃ©servation des milieux humides ; la gestion des problÃ©matiques de crues et/ou de dÃ©bits d'Ã©tiage ; la gestion des coulÃ©es de boue ; la lutte contre le rÃ©chauffement climatique.

Session 1 - 31 mai 2022

Session 2 - 30 septembre 2022

DÃ©pÃ´t des dossiers